

INFORMATION MUNICIPALE - N° 21 / 2015

Franck PUNGARTNIK, Françoise MALLEGUE et leurs Enfants

A Monsieur Le Maire
Aux Conseillers Municipaux
Aux Habitants de Haute-Rivoire

Nous profitons de l'information de la Mairie pour remercier chaleureusement notre Maire et l'ensemble des Conseillers Municipaux pour leur réactivité et leur immense soutien lors de l'incendie de notre habitation.

Merci à Gilles, Agnès et leurs enfants pour leur convivialité et leur amitié si précieuse.

Merci à l'ensemble des Habitants pour leur solidarité et pour l'aide proposée.

Ceci nous a profondément et durablement émus et nous a permis de traverser cette épreuve le plus confortablement possible.

UN TRES GRAND MERCI A VOUS TOUS.

Françoise, Franck, Mitsy-Eva et Natacha.

PRINTEMPS DU TOURISME (voir tract joint)

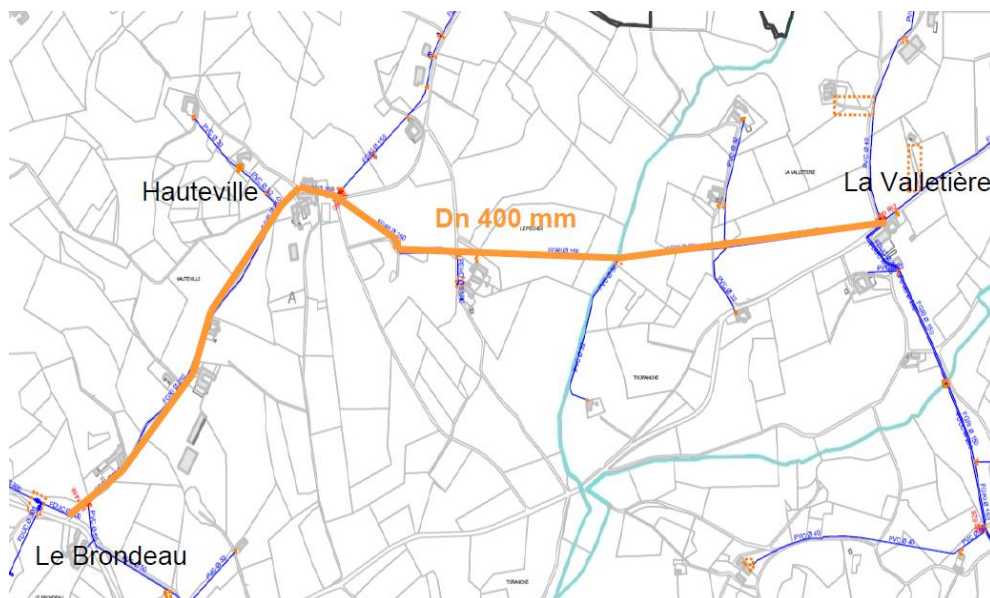


**Rendez-vous à Haute Rivoire le dimanche 29 mars 2015
pour le 1^{er} Salon du Tourisme des Monts du Lyonnais !**

Salle Polyvalente de 10h à 18h

Entrée libre !

SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais



Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier va entreprendre à Haute-Rivoire d'importants travaux sur le réseau d'eau potable au titre du **programme 2015**.

Les travaux consisteront à renouveler **2 200 m** de canalisation existante en Ø 250 mm située, entre les lieux-dits « Le Brondeau et la Valletière » (voir carte), par une conduite en fonte ductile de Ø 400 mm.

Cette opération a pour objectif de renforcer et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de tout le secteur Nord du territoire Syndical.

Le montant investi par le Syndicat s'élève à **785 900,00 € HT**.

Tous les propriétaires concernés par cette opération seront tenus informés du déroulement des travaux dont la date de commencement n'est pas connue à jour.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pas de panique !!! Vous avez **une année entière** pour faire votre changement d'adresse.

Il y a eu des erreurs d'information concernant la carte grise. Par l'expérience de certains, il est très facile d'aller à la **Préfecture de Montbrison** et il y a beaucoup moins d'attente qu'à Lyon ou Villefranche.

Il y a eu aussi quelques erreurs de distribution de plaques de numéros, il y a eu des oublis etc....

Nous sommes conscients des soucis qui en découlent pour chacun d'entre vous, mais dans quelques années ces changements seront bénéfiques pour tous.

RAPPEL OUVERTURE MAIRIE AU PUBLIC

* Mardi et Jeudi de 9 H. à 12 H. et de 13 H.30 à 17 H.30

* Vendredi de 15 H. à 18 H.30

2 Samedis par mois de 9 H. à 12 H. :

* 4 et 18 Avril – 2 et 16 Mai – 6 et 20 Juin – 4 et 18 Juillet – 1^{er} et 29 Août – 5 et 19 Septembre – 3 et 17 Octobre – 7 et 21 Novembre – 5 et 19 Décembre.

Ces samedis d'ouverture correspondent aussi aux permanences du C.C.A.S de 10 H. à 11 H.30.

La Mairie sera fermée du 10 au 16 Août 2015.

DATES A RETENIR

Dimanche 22 Mars 2015 : Commémoration du 19 Mars à 11 H.30 suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité

Dimanche 29 Mars 2015 : Printemps du Tourisme à la Salle Polyvalente de 10 H. à 18 H. Entrée gratuite

Samedi 25 Avril 2015 : Foire de Printemps

Dimanche 3 Mai 2015 : Fête des Classes en « 5 »

Mercredi 20 mai 2015 : Repas du C.C.A.S pour les 70 ans et plus.

ENVIRONNEMENT

*** SYRIBT (Syndicat de Rivières Brévenne Turdine)**

C'est avec la volonté notamment de préserver **la qualité de l'eau et la santé de tous** que votre commune s'est engagée à réduire l'utilisation des pesticides pour le désherbage de ses espaces en adhérant à la « **charte régionale d'entretien des espaces publics : objectif zéro pesticide dans nos villes et villages** ».

Cette charte permet à la commune d'obtenir un soutien technique et des conseils pour le désherbage des espaces, sans produits chimiques.

Après un entretien avec les élus et agents communaux pour faire le bilan des pratiques de désherbage de la commune, la FREDON (Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles), partenaire régional de la charte, a établi que **Haute Rivoire est au niveau 1 de la charte**. Il reste donc encore du chemin avant d'atteindre le niveau 3, qui signifie que la commune n'utilise plus du tout de pesticide.

Elus et équipe technique mènent actuellement une réflexion sur l'entretien de chaque espace. Certaines zones sont d'ores et déjà entretenues sans pesticide, comme le **Parc aux Biches**. Pour le reste de la commune (trottoirs, cimetière, stade...), des essais de différentes méthodes vont être mis en place afin de trouver la technique la plus adaptée à chaque zone (thermique, balayage, brossage...).

Toutefois, l'utilisation d'une méthode alternative au chimique prend souvent plus de temps pour un résultat parfois moins satisfaisant. Pour préserver la santé de tout le monde et de l'environnement, c'est donc à chacun d'accepter **les petits brins de verdure** qui pourraient coloniser la commune. Changeons notre regard sur ces plantes sauvages. Elles témoignent d'une meilleure prise en compte de votre santé et de la qualité des eaux qui vous entourent. L'entretien de la commune n'est pas abandonné mais modifié pour améliorer la qualité de vie de tout le monde.

*** NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

De plus en plus de communes profitent de l'arrivée des beaux jours pour organiser des opérations «**village propre**» ou «**nettoyage de printemps**» mobilisant citoyens, élus, associations, enfants...

Cette action, à la fois **ludique et écologique**, a pour but de sensibiliser la population à ne plus jeter dans la nature de nombreux déchets aux abords des structures municipales, des sites à préserver et de lieux de promenade.

Nos employés municipaux sont déjà mobilisés pour la propreté de notre village et bien souvent au-delà du simple balayage auquel devrait se limiter leur mission, ils pallient les actes d'incivilité qui démarrent par un papier, un mégot, une crotte de chien « oubliés » sur un trottoir, mais qui vont aussi parfois jusqu'à un canapé ou un congélateur !

On ne le répètera jamais assez, la propreté, c'est l'affaire de tous et elle passe par **un comportement plus respectueux des concitoyens en général et de chacun en particulier**.

En modifiant certains comportements, en prévenant ces gestes trop courants d'incivilité, en ne jetant pas, mais parfois en ramassant, nous pouvons aussi contribuer à rendre un village accueillant.

Nous invitons toutes les associations de chasseurs, pêcheurs, marcheurs et autres, mais aussi tous les particuliers soucieux de préserver notre nature à une réunion **MARDI 7 AVRIL à 19 H. en Mairie** afin d'essayer d'organiser une action.

ACCESSIBILITE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La mesure-phare est l'**Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** qui devient obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'**Etablissements Recevant du Public (ERP)** qui n'auront pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 1^{er} Janvier 2015.

Pour les ERP qui ne sont pas aux normes fixées par la loi de 2005, il faut déposer en mairie un agenda d'accessibilité programmée détaillant les travaux que l'on s'engage à réaliser et leur montant **avant le 27 Septembre 2015**.

Il suspendra jusqu'à cette date l'application de l'article L.152-4 du code de la construction et de l'habitation qui punit la non accessibilité au 1^{er} Janvier 2015 d'une amende pénale pouvant aller jusqu'à 45 000 euros.

Afin de conseiller et renseigner tous ceux qui le désirent (commerçants, producteurs avec vente à la ferme, cabinet de professions libérales etc....) Mr JOLIET de la Sté B.J.URBA vous propose une réunion d'information **LUNDI 23 MARS à 20 H. en Mairie**.

TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

6 mois après la mise en place de la nouvelle réforme scolaire, le bilan est positif en ce qui concerne l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires.

Les enfants passent des moments très agréables grâce à **Maryline** qui a pris très à cœur ses nouvelles fonctions de responsable de l'animation et qui est entourée d'une **équipe dynamique**.

La Municipalité remercie tout **le personnel communal** ainsi que tous **les bénévoles de la bibliothèque** qui s'impliquent énormément dans cette action.

* Lors de la 2^{ème} période le vendredi avant les vacances il y avait un **loto géant** dans la salle d'évolution avec tous les enfants.



Les « loto » étaient des fraises « tagada » et des papillotes !



* La 3^{ème} période avait pour thème : « **Le carnaval autour du cirque** »

Les CE2 -CM1-CM2 ont fabriqué divers instruments de musique : bâton de pluie, guitare, tambour, maracas..., des balles de jonglage.

Les enfants des groupes de MS-GS-CP-CE1 ont fabriqué des masques, des chapeaux et des nœuds de clowns... Ils ont aussi réalisé leur portrait de clown à partir de leur photo.



Les CE1 et CE2 ont préparé une danse qui a été présentée lors de **l'après midi festif du C.C.A.S.**

Le vendredi avant les vacances, les enfants ont tous dansé dans la salle d'évolution de l'école sur différentes musiques avant de partager le goûter collectif qui avait été confectionné la veille par un groupe d'enfants : un très bon fondant au chocolat sans œufs.

FETE DE LA MUSIQUE

Vous avez de 7 à 77 ans et vous jouez d'un instrument de musique seul ou avec des amis ou dans un groupe, vous aimeriez que le 21 Juin, la Fête de la musique soit marquée dans votre village, contactez **Sandrine ANDREKOVICS** au **04 26 65 45 98** de préférence le soir ou le week-end. Pour que la municipalité puisse éventuellement organiser cet événement merci de vous faire connaître **avant le 13 Avril 2015**.